



**Conseil Départemental de l'Isère
de l'Ordre des Médecins**

**Dr Hervé AUBERT
Vice-Président**

Mme Catherine BURGANI

Email : bcath38500@gmail.com

N/Réf. : lit HA/MR
(à rappeler dans toutes correspondances en réponse)
Objet : Doléances

La Tronche, le 27 octobre 2021

Madame,

Le Conseil Départemental de l'Isère de l'Ordre des Médecins, dans sa séance plénière du 1^{er} septembre 2021, a pris connaissance de vos doléances à l'encontre de Madame le Docteur Claire MARTIN-HERRERA concernant la prise en charge de la belle-mère de votre fille.

Madame le Docteur MARTIN-HERRERA a été interrogée et sa réponse étudiée au cours de cette séance plénière.

Au vu des éléments que cette dernière nous a transmis, le Conseil a estimé qu'il n'existait pas de problème d'ordre déontologique dans ce litige.

Cet avis du Conseil a été transmis aux parties.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Docteur Hervé AUBERT
Vice-Président

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.